



04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

# DELIBERAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Séance du mardi 16 juin 2026**

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

**Étaient présents (10) : Mmes et Ms Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Anna ROBIN, Isabelle CORNELOUP, Yaprak KORDU, Martine COLANGE, Clara SIRVEN, Marinette CANET, Elisabeth GARCIA, Ana SANCHEZ,**

**Étaient absentes (3) : Jeanine GRANIER, Dominique TRINQUIER, Michèle LEONARD**

**Procuration (1) : Jeanine GRANIER à Martial DURAND**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance :

**Marinette CANET**

**Pour l'évènement annuel de la semaine bleue, Monsieur Le Président demande aux membres de se concerter sur l'organisation de ce temps réservé aux séniors du 5 au 11 octobre 2025.**

**Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,**

**DECIDE**

**Art 1 : De financer un goûter le 7 octobre 2026 à la salle Des Cigales en partenariat avec les commerçants de Bellegarde (Tamisier, Dinger, Au Coin Gourmand, Les Celliers Des Vignerons)**

**Art 2 : D'organiser des ateliers avec les écoles autour du thème « L'école Avant »**

**Art 3 : D'organiser une exposition photos pour ouvrir le regard sur l'activité bénévole des retraités.**

*Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 juin 2026*

**Le Président  
Juan MARTINEZ**



**La secrétaire de séance  
Marinette CANET**



04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
13	10	11

## QUESTION N°

A\_026\_2026

## OBJET

ORGANISATION DES  
FETES DE FIN D'ANNEE

## ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
11	0	0

## CONVOCACTION

02 06 2026

## DEPOT EN PREFECTURE

Voir visas

## PUBLICATION

23/06/2026

## PIECE JOINTE

PROPOSITION COLIS  
NOEL

# DELIBERATION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mardi 16 juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (10) : Mmes et Ms Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Anna ROBIN, Isabelle CORNELOUP, Yaprak KORDU, Martine COLANGE, Clara SIRVEN, Marinette CANET, Elisabeth GARCIA, Ana SANCHEZ,

Étaient absentes (3) : Jeanine GRANIER, Dominique TRINQUIER, Michèle LEONARD

Procuration (1) : Jeanine GRANIER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance :

**Marinette CANET**

**Monsieur Le Président** expose la nécessité d'anticiper l'organisation des événements de fin d'année. Cette date est à confirmer afin de s'engager avec un traiteur et l'animation mais aussi de faire le choix des colis de Noël et des dates de distribution.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

## DECIDE

**Art 1** : De fixer le repas aux seniors de plus de 65 ans au 6 décembre 2026 0 LA SALLE Des Sources

**Art 2** : De s'engager avec le traiteur « Ferme des Saveurs » qui propose un menu pour le montant de 40€ par personne et avec Les Celliers des Vignerons pour les vins.

**Art 3** : De donner pouvoir à M Le Président de choisir une compagnie d'animation à concurrence de 3200€.

**Art 4** : De choisir la proposition de Fleurons de Lomagne pour les colis dont la proposition est en pièce jointe.

De Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 juin 2026

Le Président  
Juan MARTINEZ



La secrétaire de séance  
Marinette CANET

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 030-263001992-20260616-A\_027\_2026AIDF-DE



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mardi 16 juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (10) : Mmes et Ms Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Anna ROBIN, Isabelle CORNELOUP, Yaprak KORDU, Martine COLANGE, Clara SIRVEN, Marinette CANET, Elisabeth GARCIA, Ana SANCHEZ,

Étaient absentes (3) : Jeanine GRANIER, Dominique TRINQUIER, Michèle LEONARD

Procuration (1) : Jeanine GRANIER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance :

Marinette CANET

**Monsieur Le Président** expose la situation de la famille I qui nous a sollicité pour être aidée dans la prise en charge des frais funéraires pour Madame décédée le 9 mai 2026. Le couple était au RSA avec 2 enfants de 23 et 13 ans à charge. Après avoir vérifié l'ensemble des possibilités, nous avons fait le constat que la défunte et son conjoint sont dépourvus « de ressources suffisantes » pour financer les obsèques. Conformément à l'article L2223-27 du CGCT, précisant que dans une situation d'indigence, c'est la mission du service public définie à l'article L.2223-19 qui prend en charge les frais d'obsèques : le CCAS s'est engagé auprès des pompes funèbres Collin & Fils pour permettre l'inhumation le 2 juin 2026.

De Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 juin 2026

Le Président  
Juan MARTINEZ



La secrétaire de séance  
Marinette CANET

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mardi 16 juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (10) : Mmes et Ms Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Anna ROBIN, Isabelle CORNELOUP, Yaprak KORDU, Martine COLANGE, Clara SIRVEN, Marinette CANET, Elisabeth GARCIA, Ana SANCHEZ,

Étaient absentes (3) : Jeanine GRANIER, Dominique TRINQUIER, Michèle LEONARD

Procuration (1) : Jeanine GRANIER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance :

Marinette CANET

Monsieur Le Président expose la situation de Monsieur [nom] le 18 11 1974 qui nous sollicite pour une dette locative d'un montant de 885€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

Art 1 : Compte tenu du contexte particulier, d'être favorable à la demande d'aide.

De fait et délibéré à Bellegarde, le 16 juin 2026

Le Président  
Juan MARTINEZ

La secrétaire de séance  
Marinette CANET

